

Rumeurs, résistances, rébellions : la mise en place des recensements dans l'Inde coloniale (XVIIIe-XXe siècles)

RUMBLINGS, RESISTANCE AND REBELLION: THE IMPLEMENTATION OF CENSUSES IN COLONIAL INDIA (18TH-20TH CENTURY)

RUMORES, RESISTENCIAS, REBELIONES : LA CREACIÓN DE LOS CENSOS EN LA INDIA COLONIAL (SIGLOS XVIII A XX)

Roland Lardinois

Volume 25, numéro 1, printemps 1996

Savoir démographique et pratique du pouvoir dans le Tiers Monde : perspectives historiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010200ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010200ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lardinois, R. (1996). Rumeurs, résistances, rébellions : la mise en place des recensements dans l'Inde coloniale (XVIIIe-XXe siècles). *Cahiers québécois de démographie*, 25(1), 39–68. <https://doi.org/10.7202/010200ar>

Résumé de l'article

L'auteur étudie les réactions de la population de l'Inde coloniale aux pratiques de dénombrement développées par les Britanniques à des fins fiscales et censitaires. Trois types de réactions ponctuent cette histoire : des rumeurs, des résistances spontanées (au sein des tribus santhal) ou organisées politiquement par le mouvement nationaliste dans les années 1920 et 1930, et enfin des révoltes violentes, en particulier parmi la population tribale des Bhil, dans l'ouest du pays. Ces réactions, qui souvent s'entremêlent, sont à mettre en relation avec la construction d'un État colonial de type moderne.

Rumeurs, résistances, rébellions : la mise en place des recensements dans l'Inde coloniale (XVIIIe-XXe siècles)

Roland LARDINOIS *

1 Lorsque les Britanniques mettent en place, au début des années 1870, le premier recensement de type moderne des populations du sous-continent indien, l'administration coloniale peut mobiliser à cet effet une expérience pré-statistique des dénombrements, variable selon les provinces, déjà centenaire au moins. En effet, les puissances occidentales — le Portugal d'abord, les Pays-Bas et la France ensuite, l'Angleterre enfin —, qui s'affrontaient depuis le XVIIe siècle pour l'hégémonie commerciale et politique dans le monde indien, ont importé très tôt dans leurs comptoirs respectifs les techniques de gestion des populations alors usitées dans leurs métropoles : Goa, Pondichéry et la ville embryonnaire de Madras autour du Fort Saint-George, pour ne citer que ces trois comptoirs, furent ainsi des sortes d'«États-cités européens» où s'élaborèrent en terre indienne les premières expériences de type moderne de contrôle de l'espace et des hommes.

Mais au milieu du XVIIIe siècle, l'effondrement de l'empire mogol et l'élimination par l'Angleterre de ses rivaux européens ouvrirent le monde indien à la seule domination coloniale britannique. À partir des années 1780, les administrateurs de l'*East India Company*, qui assumaient de fait le gouvernement des provinces mogoles, engagèrent un vaste mouvement de connaissance des ressources matérielles et humaines du pays. Les interrogations sur le nombre des hommes des différents territoires conquis devinrent ainsi une de leurs préoccupations

* Centre national de la recherche scientifique et Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris.

les plus constantes. Ce mouvement d'enquêtes d'ordre à la fois qualitatif et quantitatif trouve son origine dans une double contrainte qui s'exerce alors sur l'*East India Company*. La première, d'origine interne, tient à la prise en charge progressive par ses agents des fonctions de justice et de collecte des revenus fonciers dévolues jusqu'alors au pouvoir mogol. La seconde, d'origine externe, vient des efforts entrepris par le parlement britannique pour mettre un terme aux scandales financiers que ces pratiques avaient générés, en imposant un cadre légal à l'action des membres de l'*East India Company*. La connaissance de la population indienne accompagne ainsi la mise en place des premières institutions juridiques coloniales qui jettent les bases d'un État de type moderne.

Les premières pratiques d'objectivation des faits de population, que les Britanniques entreprennent, en gros, dans les années 1780-1830, portent la marque du double héritage européen de l'histoire des statistiques démographiques. La première tradition est celle de la *Staatenkunde* allemande, qui se développe à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle : elle se présente comme une mise en ordre synthétique, de type essentiellement qualitatif, de faits d'ordre géographique, social, culturel et politique divers, dans le cadre d'un État ou d'une province. Dans ce cas, il s'agit moins de construire de nouvelles techniques d'observation et d'analyse des faits de population que d'offrir au Prince une somme des savoirs disponibles qui puisse concourir à la prospérité de son royaume. La seconde tradition est l'arithmétique politique anglaise, qui a vu le jour dans la seconde moitié du XVII^e siècle : cette arithmétique, à la différence de la *Staatenkunde*, s'efforce de saisir les problèmes de population avec des outils spécifiques et d'un point de vue quantitatif, c'est-à-dire en termes de «nombres, poids et mesures», comme l'exprime alors William Petty, qui fait de cette nouvelle discipline une sorte d'«anatomie» politique (Hecht, 1977). L'importation de la science camérale allemande en Angleterre et son association, pour une part, avec la tradition de l'arithmétique politique sont le fait de l'écossais John Sinclair, qui publie, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, les 21 volumes de son *Statistical Account of Scotland*.

Mais à cette époque, c'est peut-être dans l'Inde britannique que ce double héritage transparait de manière manifeste. Ainsi, dans l'enquête menée dans les années 1790 par Lionel Place dans le *jagir* de Chinglepet, qui jouxte au sud la ville de Madras, les faits démographiques collectés débordent, par leur

nature, le cadre des *Revenue surveys* qui étaient alors couramment pratiqués par les autorités coloniales dans cette région de l'Inde du sud. À la différence, par exemple, de son prédécesseur britannique, qui mena une enquête minutieuse dans ce district dès les années 1760 en reprenant les données collectées par les comptables villageois, Place ne se contente plus, 30 ans plus tard, de dénombrer le nombre de maisons ou de foyers par village. Il estime encore la croissance de la population pour les différentes subdivisions du district en enregistrant non seulement les naissances et les décès, mais aussi les émigrants et les immigrants, distingués chaque fois selon leur sexe. En outre, Place sélectionne une cinquantaine de villages pour lesquels il recense, pour chacune des castes, la population par sexe et, partiellement, par âge. Ces données lui permettent, entre autres choses, de faire des projections et d'estimer ainsi la croissance de la population pour les 20 ans à venir¹. À ce travail qui s'apparente directement aux premières recherches de l'arithmétique politique anglaise s'opposent, par exemple, les enquêtes dirigées à la même époque par Francis Buchanan dans la Province voisine de Mysore et, surtout, celles qu'il conduit vers 1810 dans la Province du Bengale : dans ces investigations, la notion de statistique recouvre un sens beaucoup moins technique qu'elle n'a pour Place et le modèle explicite, en particulier pour les enquêtes du Bengale, est fourni par l'œuvre de John Sinclair, que Buchanan, écossais lui aussi, connaissait (Vicziány, 1986).

Cependant, on ne peut comprendre complètement l'histoire des statistiques coloniales (ou encore celle de l'État) si l'on en fait un processus purement exogène de greffe sur le monde social indien. Les pouvoirs hindous et mogols précoloniaux des XVII^e et XVIII^e siècles n'ignoraient pas, loin s'en faut, la théorie et la pratique du dénombrement à des fins de type bureaucratique, d'ordre fiscal notamment (Bhadani, 1979). Et on ne peut réduire les savoir-faire sur ce sujet pour l'ensemble de l'Inde précoloniale à l'état des connaissances qu'exprime pour l'Inde ancienne le traité souvent cité de l'*Arthashastra*², même si les principes qu'il expose conservent, en théorie, leur pertinence

¹ Pour une vue d'ensemble sur les premières enquêtes menées par les administrateurs britanniques, voir Phillimore, 1945 et 1950.

² L'*Arthashastra*, est un traité sur l'*artha* royal, c'est-à-dire sur les manières de gouverner et de faire prospérer le royaume, qui a vraisemblablement été écrit autour de l'ère chrétienne par un auteur nommé Kautilya (les termes en langues indiennes sont translittérés sans signe diacritique).

pour les périodes plus modernes. Si les investigations britanniques en matière de population s'inscrivent dans une filiation occidentale de l'histoire des statistiques, leur mise en pratique n'en reste pas moins tributaire, au moins à ses débuts, des techniques indigènes d'enregistrement des droits sur le sol ou sur son produit qu'elles ne peuvent que reprendre, fût-ce au risque de nombreuses confusions. Loin toujours d'innover radicalement dans leurs méthodes, les Britanniques s'approprient au contraire les savoirs et les savoir-faire en vigueur dans le monde indien à la fin du XVIIIe siècle, mais en les développant et en les orientant aux fins de construction d'un État bureaucratique de type moderne. Même le recensement décennal de type scientifique — c'est-à-dire à la fois synchronique, exhaustif, nominatif et dont les rapports font l'objet d'une diffusion publique — mis en place à partir des années 1870, et qui est en apparence la technique la plus éloignée des pratiques bureaucratiques propres au monde indien précolonial, ne peut être tenu pour le seul facteur déterminant et purement exogène de «l'invention de la caste», ou d'une sorte de réification sociale, qu'on lui prête souvent (Appadurai, 1993).

Ayant esquissé brièvement le cadre historique dans lequel se mettent en place, dans la longue durée coloniale, les pratiques statistiques de dénombrement dans l'Inde britannique, on voudrait revenir maintenant sur les réactions que ces enquêtes ont suscitées au sein des populations indiennes. Mais on ne retiendra ici que les réactions en un sens les plus extérieures, celles engendrées par l'événement lui-même, qu'il s'agisse de l'enquête fiscale ou du recensement de la population proprement dit. Ces réactions peuvent être regroupées autour de trois thèmes qui s'entrecroisent en permanence : la rumeur, la résistance plus ou moins passive, et enfin la révolte violente. Les sources principales qui nous permettent de suivre ces réactions sont d'origine coloniale : correspondance des premiers administrateurs militaires dans les territoires conquis, enquêtes sur les revenus fonciers ou rapports des commissaires au recensement, ces archives ne reflètent qu'un point de vue particulier, celui de l'autorité publique. Ce sont elles cependant qui nous guideront et que l'on suivra, au plus près du texte, pour tenter de retrouver les difficultés et l'étonnement que ces pratiques ont suscitées, sans espérer combler l'absence qu'elles désignent, le point de vue des administrés eux-mêmes, que la double distance de la culture et du pouvoir éloigne de nos sources (Guha, 1983).

2 Lorsque les autorités coloniales entreprennent un décompte de la population, leur premier souci est que soient maintenus l'ordre et la tranquillité publique que les opérations du dénombrement viennent perturber. En 1716, le gouverneur de Pondichéry écrit dans une correspondance avec le secrétaire de la Marine : «je joins à la présente un état exact où est présentement la garnison tant de français *topas* que *lascarins* qui sont à la solde de la Compagnie et aussi un recensement des familles françaises et des chrétiens qui y sont établis [...] mais pour ce qui est des gens du pays il n'est pas possible de le faire. Lorsque sa Majesté m'a fait l'honneur de me nommer la première fois par intérim au gouvernement de Pondichéry [...] j'ai voulu l'entreprendre. Mais ces peuples qui s'alarment de peu de choses s'étant mis dans l'esprit qu'il y avait des vues cachées dans cette recherche qui pourraient leur être préjudiciables dans la suite, je fus obligé d'abandonner mon dessein pour empêcher la désertion. C'est la même appréhension qui m'empêche de le tenter présentement ³». Dans les dernières années du XVIII^e siècle, l'un des officiers militaires de l'*East India Company* qui enquête dans la région des Baramahal, au nord du district de Salem, dans la Province de Madras, se heurte à une méfiance de même nature : «Les dénombremments de la population de chacun des districts, écrit-il en 1800 au *Board of Revenue* de Madras, [...] sont encore à faire [...] car toute tentative un peu brutale pour conduire un recensement est toujours perçue comme le résultat de la *mauvaise chance*. Et dans les Baramahal, nous sommes obligés de faire preuve d'un peu de *subtilité* pour parvenir à une connaissance du nombre des hommes ⁴».

De toutes ces «vues cachées» qu'éveille la pratique des dénombremments, la plus générale, et probablement la plus universelle, est la crainte et la suspicion que ce type d'opération ne prélude à une nouvelle imposition d'ordre fiscal. Dans les années 1860-1880, un siècle et demi après le gouverneur de Pondichéry, les administrateurs britanniques égrènent les mêmes litanies lors des recensements décennaux. En 1871, tous les collecteurs des districts de la Présidence de Madras

³ Archives nationales (Paris), Fonds de la Marine, Série C2, vol. 69, folio 185 (les *topas* désignent les populations métis d'origine européenne, essentiellement française; les *lascarins* sont les militaires indiens au service des autorités coloniales).

⁴ Tamilnadu State Archives, *First Report of the Conquered Provinces in Balaghaut Annexed to the Kistnageery Division*, Board of Revenue, Miscellaneous Records (Salem), vol. 141, § 65 (souligné dans le texte).

évoquent ce type de rumeur ⁵, et en 1881, le commissaire du recensement des Provinces Centrales écrit : «Une crainte largement répandue parmi la population est que le recensement ne soit le préliminaire à une quelconque taxation nouvelle, et cette suspicion subsiste malgré les démentis que j'ai donnés; les enquêtes détaillées que nous avons menées sur l'occupation de la population ont renforcé de telles appréhensions ⁶».

Ces craintes étaient loin cependant d'être sans raison. Au début du XIXe siècle, les dénombrements de la population se confondaient, au moins en Inde du sud, avec les premières enquêtes coloniales sur les systèmes d'imposition fonciers traditionnels, dont la connaissance devait permettre de fixer l'assiette de l'impôt. Le système de prélèvement foncier de type *raiyatwari* — c'est-à-dire l'imposition directe du paysan tenancier (*raiyat*) —, qui fut adopté majoritairement dans la Présidence de Madras, nécessitait l'existence d'une bureaucratie villageoise traditionnelle composée notamment d'agents cadastraux et de comptables chargés de relever et d'enregistrer par écrit les droits sur la terre (Hatti et Heimann, 1993). C'est à l'occasion de ces relevés que les chefs de village estimaient plus ou moins directement la population par maison, avant que les Britanniques ne reprennent ces techniques à leur compte. En outre, dans l'Inde précoloniale, les populations étaient assujetties à d'innombrables taxes coutumières que les pouvoirs politiques affermaient à des notables locaux. Ces taxes portaient d'abord sur les biens matériels que possédait chaque individu adulte, selon son appartenance de caste et son activité socio-professionnelle : impositions sur les moyens de production (araires, métiers à tisser, pressoirs à huile, fours, moulins, etc.), sur les bois communaux, sur les places commerciales et les marchandises transactées, etc. Mais elles portaient aussi sur chacune des personnes elle-même en tant que sujet politique pris dans des rapports de pouvoir avec les dominants locaux et soumis, à ce titre, à des redevances supplémentaires ou à des prestations de travail. Dès le début du XIXe siècle, les Britanniques ont réformé ce système fiscal en supprimant nombre des taxes les plus injustement ressenties par la population et en transférant le droit de taxation à la nouvelle puissance publique coloniale. Mais ces réformes ne furent pas toujours suivies d'effets pratiques, et les autorités tradition-

⁵ Voir *Census of the Madras Presidency 1871*, vol. 1, Report and Appendices, en particulier le chap. V, p. 39-64.

⁶ *Imperial Census of 1881, India*, vol. 1, p. 2-3.

nelles qui détenaient les droits supérieurs sur le produit du sol et sur ses producteurs maintinrent certains de ces prélèvements à côté de ceux qui restaient prélevés par l'État colonial (Pouchepadass, 1989 : 298-314).

Les premiers recensements scientifiques mis en place à partir des années 1870 n'ont pas effacé subitement les traces de leurs origines fiscales. Ainsi, dans la Présidence de Madras, durant les dernières décennies du XIXe siècle, les recensements étaient encore conduits, sous la responsabilité du *Board of Revenue*, par les collecteurs de chaque district et avec l'appui des responsables fiscaux villageois et des forces de police locales. Et le rapport qui accompagne la publication des résultats du recensement de 1871 se conclut, pour chaque district fiscal, par une comparaison des chiffres de la population avec ceux du revenu foncier collecté.

La situation était différente en Inde du Nord, où les Britanniques mirent en place un système d'imposition foncier indirect de type *zamindari*, par lequel les détenteurs des droits supérieurs sur le sol (les *zamindar*) versaient aux Britanniques une redevance annuelle fixée à perpétuité pour l'ensemble de leur domaine⁷. Dans ce cas, les charges et les fonctions dévolues à la bureaucratie villageoise relevaient directement des *zamindar* et non plus du pouvoir britannique. Aussi, au moment de préparer le recensement de 1871, les autorités coloniales ne disposaient-elles, ni des connaissances suffisantes du pays comparables à celles qu'elles possédaient dans le sud, ni du même personnel subalterne aussi aisément mobilisable pour mener à bien ce type d'opération. « Dans chaque département de l'administration de la Province du Bengale, écrit un fonctionnaire britannique, on se heurte au même problème : le gouvernement n'a aucun moyen d'agir ou de savoir quoi que ce soit sur la population du pays. Il est clair que nous devons faire un recensement du Bengale, il est inutile de rouvrir ce débat. La seule question est : comment va-t-on conduire et financer ce recensement ?⁸ » Les autorités coloniales jugeaient en effet difficile de recourir à la bureaucratie villageoise, qui était, au Bengale au moins et de son point de vue, en totale décompo-

⁷ On schématise ici une opposition d'ensemble entre le nord et le sud de l'Inde, qui n'est pas toujours aussi nette dans la réalité : ainsi, dans la Présidence de Madras, certains districts étaient également sous administration foncière indirecte, de type *zamindari*.

⁸ National Archives of India (N. A. I.), Home Department (Public) Proceedings, A, nos 68-95, 26 February 1870.

sition. «En vérité, poursuit notre administrateur, l'absence de gouvernement de ce pays est telle que les collecteurs ignorent eux-mêmes quelles sont les divisions et subdivisions de ce pays et les statistiques élémentaires qui les concernent.» Ce point de vue un peu excessif dénote cependant les réelles difficultés matérielles auxquelles l'administration coloniale se heurtait pour conduire ce premier recensement. De fait, les opérations précensitaires suscitèrent un très grand scepticisme. «Au total, affirme un *commissioner* d'une division administrative du Bengale, je crains de dire que ces opérations, fussent-elles considérées comme de simples expériences, sont loin d'être une réussite : dans aucun village les collecteurs n'ont pu dénombrer la population sans l'aide d'Européens ou d'agents recenseurs rémunérés à cet effet ⁹».

Dans ces conditions, on comprend que la population manifestât son incompréhension et sa méfiance devant les multiples demandes bureaucratiques du gouvernement. «L'opposition de la population est si forte et obstinée, écrit l'assistant du collecteur de Dacca, que je conseille de faire quelques concessions en diminuant le nombre des questions et en les modifiant. Les hommes répugnent à dénommer les femmes de leur ménage, et il est pratiquement impossible d'obtenir cette information des intéressées elles-mêmes. J'ai découvert des noms fictifs dans de nombreux questionnaires. La défiance de la population serait moindre si l'on pouvait s'épargner ces détestables demandes inquisitoriales ¹⁰». La méfiance générale était en outre accrue par l'inventaire numéroté des habitations qui précédait le recensement proprement dit. Ainsi, en 1870, le secrétaire du gouvernement du Bengale écrit au secrétaire du gouvernement central pour lui recommander le report du recensement : «La pression fiscale croissante qui s'exerce sur la population, notamment par l'imposition de taxes municipales dans toutes les villes importantes de la Province [...], et le fait qu'en ce moment même, les gens savent qu'une nouvelle politique est en préparation sur ce sujet, tout cela contribue à créer un sentiment d'extrême défiance vis-à-vis de toutes les mesures que prend le gouvernement. On ne peut le cacher, l'opinion générale prévaut que les informations collectées lors du recensement n'ont pour but que d'accroître encore la

⁹ N. A. I., Home Department (Public) Proceedings, A, 26 February 1870, no 92, *Report upon the Experimental Census Operation Undertaken in 1869 in the Lower Provinces of Bengal*.

¹⁰ *Ibid.*

pression fiscale. On ne peut y opposer aucun argument [...] en particulier lorsque le recensement s'accompagne de la mise en place de nouvelles taxes locales sur la terre et sur les biens immobiliers, maisons comprises. Dans ces conditions, il est vain de demander aux gens de faire recenser leurs maisons et leurs familles en les assurant qu'il n'y a aucun lien entre toutes ces opérations, alors même que des taxes supplémentaires s'abattent sur eux ¹¹».

Pour maladroite que fût la mise en place simultanée, dans les années 1870, du premier recensement impérial avec une nouvelle réglementation fiscale, le gouvernement jugea que la défiance suscitée par sa politique relevait le plus souvent d'une mauvaise information, et les opérations démographiques projetées ne furent pas reportées. Les autorités coloniales avaient pourtant de bonnes raisons de se méfier des réactions de la population. D'une part, les révoltes anti-fiscales qui émaillèrent l'histoire de l'Inde précoloniale se poursuivirent sous la domination britannique; d'autre part, la Grande Mutinerie qui souffla sur l'Inde du Nord en 1857 provoqua suffisamment de troubles publics pour que le recensement, initialement prévu dans ces années-là, fût reporté d'une décennie.

Ainsi, en 1810-1811, les Britanniques voulurent imposer une taxe sur les maisons dans les principales villes qu'ils contrôlaient dans la plaine du Gange. Mais à Bénarès, ils se heurtèrent à l'hostilité de la population, déjà ensanglantée, l'année précédente, par des conflits d'ordre religieux (Heitler, 1972; Pandey, 1989). Les représentants des différentes communautés urbaines et celles mobilisées dans les campagnes environnantes, hindous et musulmans réunis, objectèrent qu'aucune autorité traditionnelle n'avait jamais levé ce type de taxe, les habitations privées ne pouvant être imposées au même titre que d'autres biens économiques et fonciers. En outre, dans ces localités entourées d'enceintes et dont les portes étaient sous la responsabilité des *chaukidar* (agent de police local), qui assuraient une fonction générale de gardien de l'ordre public, de jour comme de nuit, les habitants payaient déjà aux représentants régionaux du pouvoir mogol une taxe spéciale pour cette charge. L'idée qu'un agent du gouvernement central, extérieur à la ville et d'origine européenne qui plus est, exerçât un contrôle sur un bien foncier au caractère privé, dans lequel il devait encore s'introduire pour en estimer la

¹¹ N. A. I., Home Department (Public) Proceedings, A, 11 February 1871.

valeur, apparaissait alors doublement illégitime aux yeux de la population de Bénarès. Pour s'opposer à cette mesure, les habitants eurent recours, avec succès, à l'un des premiers *hartal* (sorte de grève générale) de l'époque coloniale : la population cessa toute activité économique et commerciale et plusieurs dizaines de milliers de personnes manifestèrent pacifiquement devant les représentants de l'autorité publique, selon le modèle traditionnel du *dharna*, par lequel le créancier jeûne à mort devant la porte de son débiteur (Renou, 1978).

Tout au long du XIXe siècle, les campagnes indiennes ont connu des révoltes d'ordre fiscal survenant souvent lorsque les autorités coloniales effectuaient les relevés cadastraux ou lors de la levée elle-même de l'impôt par les collecteurs britanniques. Dans les années 1790, l'enquête dans les Baramahal suscita la méfiance et l'hostilité de paysans aisés et de brahmanes qui s'estimaient spoliés dans leurs droits traditionnels par la nouvelle législation foncière coloniale. En modifiant le système complexe de tenures exonérées de redevances ou bénéficiant de taux réduits d'imposition concédés par les pouvoirs politiques indigènes qui s'étaient succédé dans la région, les Britanniques bouleversaient les rapports économiques et sociaux entre les castes autant que les relations que ces dernières entretenaient avec l'autorité publique. La résistance paysanne menée par nombre de notables villageois se limita dans ce cas à quelques falsifications des relevés fonciers et à des pétitions adressées aux fonctionnaires de l'*East India Company* sur le terrain ou, au plus, au *Board of Revenue* de Madras ¹². Mais dans d'autres régions, l'opposition paysanne prit la forme de rébellions ouvertes contre les relevés cadastraux, le bornage des champs ou la détermination de l'assiette fiscale, lorsque les paysans ne s'en prenaient pas aussi aux usuriers du monde rural auprès desquels ils étaient endettés : ce fut le cas lors des émeutes qui touchèrent l'État princier de Mysore en 1830, le district de Kandesh dans la province de Bombay en 1852 ou encore, dans les années 1870, le Deccan et le district de Nord Canara sur la côte occidentale de l'Inde (Jhirad, 1968). Au milieu du XIXe siècle, la violence dont faisaient preuve les fonctionnaires britanniques et leurs employés indiens subalternes, mal payés et souvent corrompus, pour lever l'impôt foncier était un fait coutumier dans la

¹² Voir la correspondance du capitaine MacLeod dans *The Baramahal Records*, Section V, Property, lettres XXVI-XXX, p. 52-57, et Section VI, lettres XII-XXX, p. 73-120, Madras, Government Press, 1907.

Présidence de Madras. Informée de ces pratiques par des rumeurs persistantes, la Cour des Directeurs, à Londres, institua une commission chargée d'enquêter sur les cas de torture dont était accusée l'administration coloniale. Dans le rapport publié en 1855 par la Chambre des Communes, non seulement les témoignages recueillis donnaient un contenu détaillé à ces rumeurs, mais ils révélaient encore l'ampleur et la généralité des violences auxquelles la bureaucratie coloniale avait recours pour prélever l'impôt foncier dans cette province (Chattopadhyaya, 1980).

3 Si la méfiance et la suspicion furent parmi les réactions les plus communes à l'entreprise de l'autorité publique, le recensement pouvait également provoquer l'humour et l'ironie de la population. Il est vrai que pour nombre d'administrés, la curiosité du gouvernement ne semblait pas avoir de limite. Les questions portant sur d'autres sujets que les domaines traditionnels de la fiscalité leur paraissaient souvent incongrues; ces interrogations pouvaient fournir le prétexte à leur dérision, mais celle-ci ne s'exerçait pas toujours à l'encontre exclusive de l'administration coloniale. Ainsi, dans la Province du Pendjab, le commissaire au recensement assiste à Lahore, en 1881, à la représentation d'une troupe de théâtre populaire, qui met en scène les opérations de dénombrement de manière satirique et qu'il décrit en ces termes : «C'était réellement comique et, dans l'ensemble, d'un humour de bon ton, exceptées quelques grivoiseries. L'empressement de l'agent recenseur, son plaisir à servir le gouvernement et son désappointement lorsqu'il se rend compte qu'il ne recevra aucun salaire [...]; la terreur du *bania* [marchand], et particulièrement de sa femme, lorsque se répand la rumeur que le rapport de masculinité doit être égalisé en tuant les hommes en trop, et la proportion d'infirmes corrigée, au besoin en en créant quelques-uns; leur résolution de se réfugier dans la forêt en attendant la fin de la tyrannie; leur frayeur lorsque l'agent recenseur demande à entrer dans leur maison; l'expression qu'éveille l'énumération de ses pouvoirs et la manière dont il va les exercer; leur anxiété face à sa cupidité et à sa prétention et les réponses obséquieuses à ses questions; son arrivée la nuit du recensement et son décompte de tous les êtres vivants, mouches y compris (une simple estimation); [...] et la scène finale, dans la forêt, où les agents recenseurs font tour à tour l'amour avec la femme du *bania* jusqu'au moment où le

tashildar [collecteur de redevances] arrive, examine leurs registres et les met tous en prison, ce sont là les principaux traits d'une pièce jouée avec un très grand ressort comique et que le public a beaucoup appréciée¹³. Dans cette mise en scène parodique du recensement, tout se passe comme si la critique populaire visait moins l'autorité publique coloniale que les figures traditionnelles de la société indienne, ici celle du marchand ou de l'usurier. En effet, l'agent recenseur et son enquête sont bien ridiculisés, l'un pour sa naïveté autant que pour sa vanité, l'autre pour sa futilité; mais lorsque la charge se déplace vers le *bania* et sa femme, le recensement semble être alors plus un prétexte à une transgression des relations sociales et même sexuelles (on pense ici à certains aspects que peut prendre *Holi*, la fête du printemps), que le véritable enjeu d'une critique politique.

4 Mais pour comprendre les obstacles plus importants que rencontrèrent les autorités coloniales dans la mise en place des pratiques censitaires, il faut quitter les régions de plaines et de plateaux où sont enracinées les paysanneries sédentaires du monde indien et se déplacer vers les zones plus montagneuses et forestières où vivent la majeure partie des populations tribales non hindoues. Nous étudierons ici deux ensembles tribaux, les Santhal et les Bhil, qui rassemblent aujourd'hui près du quart de la population tribale¹⁴.

Dans les *Santhal Parganas*, district de la Province du Bengale où vit la majorité de cette population tribale, le commissaire du recensement se garda de faire intervenir des agents recenseurs extérieurs à ces régions, préférant déléguer les opérations aux notables locaux : d'une part, les chefs de *pargana*, agents rétribués par le gouvernement et chargés à la fois de la collecte des revenus de leur circonscription et des fonctions de police et, d'autre part, les *manjhi*, chefs levant l'impôt foncier des villages qui leur étaient affermés. Nombre de ces derniers savaient à peine lire et écrire une langue régionale, et moins encore l'anglais. Aussi, lorsqu'ils n'avaient aucun assistant

¹³ *Imperial Census of India 1881*, vol. 1, Report, p. 13.

¹⁴ En 1991, le recensement dénombrait près de 67,76 millions de population tribale répertoriée (*Scheduled Tribes*), les Bhil représentant environ 13,7 pour cent de l'ensemble, soit près de 9,3 millions, et les Santhal 9,6 pour cent soit 6,5 millions (voir *Census of India, 1991*, Paper 1 of 1993, *Union Primary Census Abstract for Scheduled Castes and Scheduled Tribes*).

pour les secourir lors des dénombremments, ils utilisèrent les techniques locales de comptage au moyen de cordelettes nouées, les chefs de *pargana* transcrivant ultérieurement les données sommairement collectées sur les formulaires imprimés ¹⁵.

Mais cette délégation des opérations censitaires n'a pas toujours suffi à rassurer les Santhal. Certains groupes s'opposèrent à la numérotation préalable des maisons autant qu'à l'enregistrement ultérieur de leurs noms, craignant que ces décomptes ne préludent à leur déportation. «Nous devons adapter nos méthodes à la population à laquelle nous avons affaire, notait avec prudence un haut fonctionnaire du gouvernement du Bengale. Les Santhal sont suspicieux et s'agitent facilement, tout ce qui concerne le recensement les rend très nerveux ¹⁶». Ainsi fut-il recommandé de recenser les femmes, mais en leur attribuant un simple numéro de référence, comme cela se pratiquait dans d'autres provinces. Dans certains *pargana* cependant, la résistance fut plus vive : près de Narayampur, des *manjhi* suspectés de fomenter une opposition générale au recensement furent emprisonnés, tandis que le bungalow d'un fonctionnaire britannique était incendié. Mais à l'exception de quelques incidents isolés, l'hostilité des Santhal au recensement ne s'est pas transformée en rébellion ouverte comme ce fut le cas parmi les populations tribales des États princiers de l'Inde occidentale.

En mars 1881, alors que prend fin le recensement de l'État princier de Mewar (actuellement dans l'État du Rajasthan), la population tribale des Bhil se soulève contre l'autorité publique. Dans les derniers jours du mois, le *thanadar* (chef d'un *thana*, circonscription de police) du village de Bara Pal, situé à 25 kilomètres environ au sud de Udaipur sur la route qui relie la capitale à la ville de Kerwara, dépêche un de ces *sawar* (agent de la police montée) pour interpellier le *gameti* (chef de village Bhil) de Padona, localisé à quelques lieues dans les collines avoisinantes. Ce dernier refuse de se rendre à la convocation du *thanadar* sans être accompagné d'un ou deux de ses hommes. À la suite d'une altercation, le *sawar*, voulant

¹⁵ Voir N. A. I., Home Department (Public) Proceedings, A, 26 February 1870, no 92, *Report upon the Experimental Census Operation Undertaken in 1869 in the Lower Provinces of Bengal*.

¹⁶ N. A. I., Home Department, Census Proceedings, 1881, no 2, From the Secretary to the Government of Bengal to the Secretary to the Government of India, 17 December 1880.

user de la force, est tué. Les Bhil de Padona, au nombre d'environ 300, bientôt rejoints par ceux de Bara Pal, où ils sont descendus, attaquent alors le poste de police du *thanadar*, dont ils massacrent les chevaux. Au cours de l'échauffourée, les Bhil s'en prennent également à la boutique d'un marchand d'alcool d'origine bengalie qui commerçait dans leurs villages, tuant un membre de sa famille et blessant sa femme et ses enfants. Mais en quelques heures la rébellion s'étend aux villages avoisinants, où les Bhil incendient sans distinction plusieurs échoppes de *bania* et des bâtiments publics de l'administration coloniale. Au total, selon les rapports britanniques, l'émeute aurait rassemblé en l'espace d'une journée près de 2000 à 3000 Bhil et fait une quinzaine de tués dont la majeure partie sont des agents de la force publique ¹⁷.

Les Britanniques, qui n'exercent au Mewar qu'un contrôle politique indirect, comme dans tous les États princiers, laissent le Maharaja d'Udaipur « monter au front » et se réservent, au moins dans un premier temps, le rôle de « médiateur et d'intermédiaire », comme le note alors le secrétaire du gouvernement de l'Inde, Alfred C. Lyall ¹⁸. En outre, lorsque la révolte éclate, aucun agent politique britannique n'est présent à Udaipur. Aussi, le lendemain de ce soulèvement, est-ce le Maharaja lui-même qui envoie une force armée de 650 hommes (soit 5 compagnies d'infanterie, un régiment de cavalerie et 2 canons) afin de rétablir l'ordre dans la région. Ces troupes sont placées sous la responsabilité d'un officier indien, K. R. Sawul Dass, qu'assiste toutefois le commandant britannique qui dirige la garde personnelle du Maharaja. Ce déploiement traverse Bara Pal en flammes et atteint le bourg voisin de Rakhabdev après un affrontement dans lequel l'armée incendie un village et massacre près d'une centaine de Bhil. Le soulèvement cependant continue de prendre de l'ampleur et, au bout de quelques jours, Sawul Dass et ses hommes se trouvent assiégés dans Rakhabdev qu'encerclent maintenant plusieurs milliers de tribaux. La situation est alors suffisamment critique pour que le colonel Blair, superintendant politique en poste au Mewar

¹⁷ Les événements sont reconstitués à partir des sources principales suivantes : N. A. I., Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, nos 313-334; Political Proceedings, A, April 1881, nos 25-39; et Foreign Department, Political Proceedings, A, April 1881, nos 137-179.

¹⁸ Foreign Department, Political Proceedings, A, April 1881, nos 137-179, Note jointe no 1 de Alfred C. Lyall, Secretary to the Government of India, 24 April 1881.

ayant l'expérience du pays Bhil, arrive à Udaipur au tout début du mois d'avril pour négocier avec les insurgés. Dans le même temps, des officiers indiens et des membres des troupes spéciales des *Mewar Bhil Corps* sont dispersés dans la région pour tenter de contenir l'insurrection. Après plusieurs semaines de tensions et d'affrontements, le colonel Blair signe un accord avec les Bhil, qui acceptent de lever le siège de Rakhabdev, permettant ainsi aux troupes du Maharaja de regagner Udaipur.

Mais cette rébellion inquiète les hauts fonctionnaires coloniaux de Mewar, qui redoutent l'extension du mouvement aux tribaux des États voisins, en particulier les Bhil du Mahi Kanta, au sud-ouest de Udaipur. Leurs craintes sont justifiées : entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin, plusieurs centaines de Bhil des petits États princiers de Idar et de Pol se joignent au mouvement, incendiant à leur tour les bâtiments des forces de police et ceux des marchands d'alcool accusés de spéculation. Les Bhil sont divisés en plusieurs groupes et les Britanniques semblent concentrer plus particulièrement leur attention sur une vingtaine de villages du Mahi Kanta rassemblant environ 20 000 d'entre eux. Mais autour de Pol, la population des Bhil regrouperait au total près de 200 000 personnes dispersées dans une région montagneuse difficile d'accès; et si ces derniers ne sont équipés que d'arcs et de flèches à l'exception de quelques fusils, les Britanniques redoutent «un soulèvement en masse» dont la rumeur se fait insistante ¹⁹. Inquiet, le colonel Blair a demandé des renforts militaires à Bombay, dont les unités sont déjà fort dégarnies par la guerre que les Britanniques mènent alors en Afghanistan. D'ailleurs, la crainte que le recensement ne prélude à une conscription obligatoire pour renforcer les troupes dans ce conflit est l'une des rumeurs qui participe de ce mouvement : «Nombre de notables, écrit un officier britannique, croient que le recensement prélude à la levée d'une taxe pour financer la guerre en Afghanistan et, dans le même ordre d'idée, les Bhil quant à eux pensent que le recensement va permettre de décompter les hommes valides qui pourront être recrutés comme soldats ²⁰». En juillet 1881, plusieurs compagnies

¹⁹ Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, nos 326-332, Political Agent, Mahi Kanta, to the Chief Secretary of the Government of Bombay, 3 June 1881.

²⁰ Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, no 318, Political Agent, Mewar, to the First Assistant Agent to the Governor-General, Rajputana, 6 June 1881. La crainte de la conscription occasionnée par le recensement est assez générale et plus ancienne; voir par

d'infanterie en provenance de Bombay, de Poona, d'Ahmedabad et de Baroda font route vers le Mewar afin de renforcer les 2000 hommes déjà mobilisés pour venir à bout de la révolte des Bhil²¹. Le colonel Blair poursuit cependant les négociations avec ces derniers et, en septembre, le calme semble revenu après qu'un accord eut été conclu entre le Rao de Pol et les Bhil de sa principauté. La fièvre dans la région n'est pas pour autant totalement retombée, nombre de vols sur les chantiers du chemin de fer en construction et des raids de bétail mobilisent la force publique jusqu'à la fin de l'année au moins. Mais l'intense agitation des derniers mois semble passée, laissant place à des formes de délit qui semblent plus coutumières aux autorités coloniales.

L'importance des forces armées mobilisées et l'attention que les plus hautes instances du gouvernement central accordèrent à cette rébellion témoignent de l'ampleur du mouvement, qui semble avoir surpris certains administrateurs politiques en poste dans les États princiers de l'Inde occidentale. Ainsi, écrit l'agent britannique auprès du gouverneur général des États rajputs : «Ni le Maharana, ni moi-même ni, je crois, aucun fonctionnaire de l'État, n'auraient pu imaginer que le calme et l'ordre qui prévalaient depuis les deux dernières années et que seuls étaient venus perturber quelques petits délits, devaient se transformer si soudainement et si brutalement en une rébellion et en un bain de sang». Soulignant, de son point de vue, le caractère «au total [...] fortuit et imprévisible» de ce soulèvement, il corrobore ainsi l'opinion de l'agent politique en poste à Udaipur, qu'il ne manque pas de citer et selon lequel «la rébellion soudaine est d'origine purement locale²²».

À Calcutta cependant, le gouvernement central ne semble pas très convaincu par ce qu'il n'est pas loin de considérer comme une dérobade de ses agents politiques. L'officier précédemment cité reconnaissait d'ailleurs que depuis quelque temps, «un sentiment de malaise prévalait parmi les Bhil dont

exemple Foreign Department, General Proceedings, A, nos 54-55, September 1868, *Report upon the Census in Hyderabad Assigned Districts*.

²¹ Le colonel Blair a obtenu les renforts d'un régiment d'infanterie au complet, de huit autres compagnies d'infanterie et d'un escadron de lanciers; voir Foreign Department, Political Proceedings, B, nos 31-33, July 1881; sur les troupes présentes alors sur le terrain, voir Foreign Department, Political Proceedings, A, no 154, April 1881.

²² Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, nos 313 et 317, Agent to the Governor-General, Rajputana, to the Secretary to the Government of India, 11 June 1881.

la petite délinquance était en recrudescence». En outre, tous les responsables britanniques avaient noté les difficultés que rencontraient les agents recenseurs pour dénombrer cette population tribale. Aussi, dans sa réponse, Calcutta ne manque pas de s'étonner : «Les raisons que vous évoquez pour rendre compte du manque d'attention que vos officiers en poste dans les territoires des Bhil ont accordé au malaise occasionné, dites-vous, par le début des opérations du recensement ne sont pas pleinement satisfaisantes ²³».

Le gouvernement avait en effet de bonnes raisons de s'interroger sur la perspicacité de certains responsables politiques chargés précisément, sur le terrain, d'anticiper ce type de réaction. Depuis la pacification de ces provinces par James Todd, à la fin des années 1810, les Bhil, réputés pour leur caractère belliqueux (Deliège, 1985), s'étaient manifestés lors de plusieurs rébellions, comme en 1826, en 1839, et plus récemment encore en 1860-1862. Et certains administrateurs, à Calcutta, ne manquèrent pas de rappeler ces événements, au moment où les autorités coloniales s'efforçaient de définir, d'un point de vue bureaucratique, une catégorie de population qualifiée de «criminelle» qu'elles pensaient pacifier aisément (Yang, 1985; Fourcade, 1994). Toutefois, la violence des relations sociales et politiques entre les Bhil et les clans rajputs de Mewar, loin d'être un fait nouveau, était constitutive de l'histoire même de ces royautes (Ray, 1978; Vidal, 1995). Mais le soulèvement de ces populations tribales se prêtait plus aisément à une interprétation en termes d'opération de police destinée à réprimer une population jugée prompte, en outre, à comploter contre le trône de Udaipur que les Britanniques protégeaient ²⁴.

Simple prétexte utilisé «pour alimenter l'hostilité de leurs coreligionnaires» selon certains officiers britanniques, ou «grief principal» que les *gameti* ne cessent de mettre en avant, le recensement est en tout cas l'un des premiers facteurs évoqués au fil des correspondances que suscitent les événements. La rudesse avec laquelle les fonctionnaires indigènes de l'État princier ont engagé les opérations semble bien avoir provoqué l'irritation des Bhil et suscité leur inquiétude quant aux fina-

²³ Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, no 316, From Secretary to the Government of India to Agent of the Governor-General, Rajputana, 19 May 1881.

²⁴ Selon le colonel Blair, le soulèvement serait en effet la conséquence d'un complot qui aurait avorté; voir Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, no 317.

lités du recensement. «Dans toute la province, écrit le colonel Blair, l'effervescence montait chez les Bhil depuis quelque temps, et l'on peut dire que ce malaise date en fait des premiers efforts entrepris pour les dénombrer. Les circonstances qui ont entouré ce premier recensement et la manière dont il a été conduit [...] ont été sans aucun doute malavisées. Les questions sur le nombre de têtes de bétail, l'âge et le sexe des gens, etc., donnaient aux premiers questionnaires un aspect inquisitorial ²⁵». Et l'un des conseillers auprès de la cour d'Udaipur précise : «Depuis le moment où la nature des questions a été mise en cause, je n'ai eu de cesse de recommander au *darbar* [conseil politique qui entoure le roi] la prudence pour le recensement de ces populations. J'avais eu des assurances qu'on ferait un simple dénombrement par maison en procédant à une estimation de la population [...]. Mais en décembre [1880], j'ai appris que les investigations iraient au-delà de cet objectif. J'ai immédiatement demandé au Maharana d'arrêter cette opération. Il avait été décidé alors qu'on ne compterait que les villages et les hameaux et qu'aucun agent officiel n'y entrerait; seuls les *gameti* devaient dénombrer le nombre de huttes par village; ensuite, on aurait imputé à chaque habitation une population de 4 personnes, sans distinction de sexe ²⁶». En outre, le caractère synchronique et exhaustif du recensement, «son universalité» comme le remarque judicieusement l'un des officiers, contribua à accroître la défiance des Bhil, qui se sentaient visés au même moment et dans leur totalité. Voyant l'opération s'étendre à l'ensemble de leur territoire sans égard aux frontières entre les provinces, ces derniers firent circuler l'information par leur réseau de communication traditionnel afin d'organiser leur résistance, augmentant en retour les craintes de l'autorité publique que la rébellion ne se généralisât. Dans ces conditions, on comprend qu'à la suite du meurtre du *sawar* et des affrontements qui suivirent, les Bhil aient pu croire que le recensement allait leur être imposé par la force. «D'un seul coup, note Blair en relatant les premiers incidents, un cri s'est propagé dans toutes les collines : "l'armée arrive et tue toutes les personnes qu'elle rencontre", un cri qui confirmait bien sûr leur premier sentiment selon

²⁵ Foreign Department, Political Proceedings, A, April 1881, no 34, from Colonel Blair, in charge Mewar Agency, to the First Assistant Agent to the Governor-General, Rajputana, 2 April 1881.

²⁶ Foreign Department, Political Proceedings, A, April 1881, no 33, from the Agent to the Governor-General, Rajputana, to the Secretary to the Government of India, 4 April 1881.

lequel le *gameti* de Padona avait ensanglanté son sabre dans le recensement, et qu'en conséquence l'armée venait pour imposer cette opération au prix d'une attaque aveugle ²⁷».

Lors des accords négociés par le colonel Blair, le refus du recensement fut consigné par les deux parties et gravé solennellement par les Bhil, qui conservèrent cet engagement officiel dans l'un de leurs temples : «Vous, Bhil du Mewar, ne souffrirez à aucun moment du dénombrement de vos maisons et de vos hommes ²⁸». Mais dix ans plus tard, les fonctionnaires du *Foreign Department* regrettaient que cet accord interdisait le recensement des Bhil, alors même que cette opération ne semblait soulever aucune difficulté particulière parmi les autres populations tribales de cette région. Soulignant le caractère local de cet engagement qui allait à l'encontre de l'action universelle de l'État, certains fonctionnaires proposaient qu'il soit dénoncé comme tel : «le gouvernement de l'Inde, écrit l'un d'eux, dégage clairement sa responsabilité dans la signature de cet accord, et il peut difficilement accepter que cet engagement entrave l'action d'un de ses grands projets impériaux, quel qu'il soit [...]». Mais au début de ce siècle, devant l'hostilité persistante des Bhil à tout dénombrement, les autorités coloniales devaient encore se contenter d'une simple estimation de leur population.

Cette résistance farouche des Bhil à l'emprise croissante de l'État — dont les membres sont aussi bien les fonctionnaires coloniaux britanniques que les agents de la cour princière de Mewar —, se manifeste encore lors des conflits autour des droits fonciers et des taxes locales qui émaillent ce mouvement. Constitué en division administrative et fiscale distincte, le *Bhil Magra* de Mewar était affermé à des familles nobles de la cour de Udaipur, des *jagirdars*, dont les agents, assistés de leurs forces armées, collectaient les revenus et les taxes diverses. Soucieux «d'introduire une administration plus stricte de ce district» ou, en d'autres termes, d'en accroître les prélèvements fonciers, le Maharaja d'Udaipur avait procédé à un profond renouvellement des cadres administratifs, remplaçant les vieux officiers par de plus jeunes qui se distinguèrent assez vite par

²⁷ Foreign Department, Political Proceedings, A, April 1881, nos 137-179, Note jointe no 3, Colonel Blair to the Agent to the Governor-General, Rajputana, 18 April 1881.

²⁸ Foreign Department, Internal Proceedings, A, nos 114-115, From the Officer in Charge of the Residency at Mewar to the First Assistant to the Governor-General, Rajputana, 20 September 1890.

«leur cupidité». Lorsque se déclencha le soulèvement en mars 1881, il semble précisément que le *gameti* de Padona était convoqué comme témoin dans un différend foncier qui opposait son village à un *jagirdar* voisin. En outre, le *darbar* s'efforçait aussi de renforcer son contrôle sur les octrois locaux. Or, dans ces régions de collines peu sûres, les Bhil assuraient traditionnellement la sécurité des routes en même temps qu'ils étaient autorisés à lever, pour leur compte, certains droits de transit. Ainsi, non seulement ces populations étaient soumises à de nouvelles taxations mais, en outre, elles risquaient de se trouver dépossédées de leurs charges traditionnelles de police au profit de nouveaux fonctionnaires de la cour. «Les chefs de villages, note Blair pendant les négociations, exposèrent alors leurs griefs qui visaient principalement le comportement des *sawar* des différents octrois, leur brutalité à l'encontre de leurs femmes, les exactions croissantes de toutes sortes des autres agents du *darbar* et l'incapacité dans laquelle ils sont de faire entendre leurs revendications ²⁹». De même, la licence accordée à des commerçants étrangers au Mewar pour distiller et vendre l'alcool aux Bhil concurrençait directement l'activité de ces derniers. Les accords signés tant avec les Bhil de Mewar qu'avec ceux des principautés voisines stipulaient ainsi que les autorités publiques s'engageaient non seulement à ne pas les recenser, mais aussi à respecter leurs droits traditionnels en limitant les multiples empiétements administratifs, juridiques et fiscaux dont ils étaient l'objet de la part de l'État de Mewar.

5 Fondé en 1885 par une poignée de libéraux indiens éduqués dans les écoles anglaises, le parti du Congrès National Indien est contemporain, à quelques années près, des premiers recensements scientifiques : en effet, celui que l'on date fréquemment de 1871 fut conduit, de manière variable selon les provinces, entre 1867 et 1873, le recensement de 1881 étant en fait la première opération réalisée de manière synchronique sur l'ensemble du territoire. Jusqu'aux premières années de ce siècle, la politique d'opposition modérée suivie par le parti du Congrès ne suscita aucune résistance populaire à l'encontre du gouvernement colonial et de son action : les demandes d'ordre politique, administratif et économique

²⁹ Foreign Department, Political Proceedings, A, August 1881, no 319, From the Political Superintendent, Hilly Tracks, Mewar, to the Political Agent, 30 May 1881.

émanant des nationalistes indiens s'exprimaient alors pour l'essentiel dans le cadre de la légalité coloniale mise en place par les Britanniques. Cependant, les critiques croissantes adressées à ce type de revendication par des courants nationalistes plus radicaux originaires du Bengale, du Punjab ou du Maharashtra se cristallisèrent vers 1905 dans des campagnes d'attentats et dans les premiers mouvements de masse occasionnés par la division administrative du Bengale. À partir des années 1920, avec l'ascension politique de Gandhi au sein du parti du Congrès et son audience croissante auprès des masses indiennes, les Britanniques se heurtèrent aux grands mouvements de résistance populaire qui devaient mener à l'indépendance de l'Inde en 1947 (Sarkar, 1983).

Par deux fois, le recensement, conduit chaque décennie l'année se terminant par le chiffre un coïncida avec les campagnes nationalistes de masse organisées par le parti du Congrès. En 1921, la mobilisation des milliers de fonctionnaires nécessaires à la conduite des opérations censitaires se heurta au mot d'ordre de «non-coopération» avec le gouvernement lancé par Gandhi lors du mouvement de défense du Califat des années 1920-1922. Devant les difficultés pratiques rencontrées pour effectuer le recensement, les Britanniques durent en appeler à Gandhi en personne pour qu'il prit position sur cette question : soulignant l'intérêt national de l'opération, celui-ci se déclara publiquement favorable au recensement, il demanda à la masse des employés du Raj de remplir leur fonction et permit ainsi que les opérations censitaires se déroulassent normalement dans l'ensemble du pays.

Mais il n'en fut pas de même dix ans plus tard. En 1930-1932, la lutte pour l'indépendance nationale était entrée dans une phase beaucoup plus radicale, rencontrant le soutien très large de toutes les couches de la population, des masses paysannes aux fractions de la bourgeoisie commerçante et industrielle. Dénonçant sans relâche l'iniquité de la sujétion coloniale, Gandhi lance à cette époque une vaste campagne de «désobéissance civile» incluant le non-paiement des taxes au gouvernement. À cet effet, les leaders du Congrès organisent une série de *satyagraha* (littéralement, l'attachement ou la force de la vérité), c'est-à-dire de vastes mouvements populaires non violents orientés vers un objectif particulier et destinés à imposer l'indépendance comme Vérité morale et politique. Et pour montrer la détermination et la force du mouvement nationaliste, Gandhi engage au début de 1930 une marche pour le

sel au cours de laquelle plusieurs milliers de personnes (des *contrabandistas* comme les nomme sans ambages J. H. Hutton, alors responsable du recensement pour l'ensemble de l'Inde) se rassemblent sur son passage et le suivent : parti de son *ashram* de Sabarmati, près d'Ahmedabad, il se rend à quelque trois cents kilomètres sur la côte occidentale du Goujerat et là, défiant symboliquement le pouvoir colonial, il s'empare d'une poignée de sel dont les Britanniques avaient le monopole de la manufacture et de la vente, incitant ainsi la population à enfreindre la légalité coloniale pour y mettre un terme. Et jusqu'à la première session de la Conférence de la Table ronde qui se tint à Londres à la fin de 1930, le mouvement de «désobéissance civile» se développa dans toute l'Inde.

C'est dans cette atmosphère d'intense agitation politique que s'engagent les préparatifs du recensement, en avril 1930. Dans le courant du mois d'octobre, 500 à 2000 personnes manifestent à Bombay en imposant la fermeture des boutiques et des commerces. Dans le district voisin de Nasik, des pasteurs refusent de payer leurs taxes de pâturage, une rumeur se répand selon laquelle le recensement est un complot fomenté à leur encontre et l'armée doit intervenir pour rétablir l'ordre. À la même époque, le commissaire au recensement des Provinces Unies (aujourd'hui l'État de l'Uttar Pradesh), anticipant une obstruction massive de la population lors du dénombrement officiel, fait consigner les données de l'énumération précensitaire sur des cahiers qu'il préserve soigneusement : «si on laisse les copies originales aux mains des agents recenseurs et si la propagande nationaliste se développe, je crains, qu'ils ne les perdent ou ne les détruisent ³⁰» écrit-il à J. H. Hutton.

De fait, à la fin du mois d'octobre, ce dernier apprend que les dirigeants du Congrès ont approuvé le principe d'un *census satyagraha* et qu'ils invitent l'ensemble de la population à ne pas répondre aux questions qui leur seront posées la nuit du recensement, comme l'indique le manifeste publié par le président du comité du Congrès pour les Provinces Unies : «Le recensement organisé par le gouvernement débutera au début de 1931. [...] Le mot d'ordre de non-coopération avec le gouvernement implique que personne ne doit accepter la charge d'agent recenseur ou répondre à une question quelconque qui sera posée. [...] Les employés du gouvernement ont partout numéroté les maisons bien avant le jour du recensement. Nos

³⁰ N. A. I., Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, *Papers Regarding the Possibility of a Movement to Boycott the Census.*

militants et la population doivent entraver cette tâche et rendre ainsi impossible le travail de dénombrement des agents recenseurs. En bref, la population doit utiliser tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire échec aux opérations du gouvernement. Ce dernier a déjà commencé son travail. À présent, tous les militants du Congrès doivent se mobiliser ³¹».

Le gouvernement redoutait cette mobilisation nationaliste qui le mettait dans une situation embarrassante : pour éviter un échec du recensement, il était souhaitable d'engager une campagne de propagande en sa faveur, mais au risque d'éveiller l'opposition des militants nationalistes dans les régions restées calmes jusqu'alors et de compromettre ainsi définitivement l'opération. En décembre 1930, le gouverneur de la province de Bombay résume bien cette difficulté : «Tous les *commissioners* et tous les collecteurs des districts ont été consultés pour savoir s'il est souhaitable d'engager une campagne d'information en faveur du recensement. Tous, à l'exception du *commissioner* du Sind, y sont favorables et considèrent que sans elle, les résultats dans nombre de régions seront défectueux, en particulier au Goujérat. Pour le Sind, le *commissioner* estime que cette campagne fera plus de mal que de bien. Je reconnais que là où il n'y a pas d'opposition au recensement, il est inutile d'entreprendre une campagne en sa faveur. Mais dans les régions où une contre-information se développe pour empêcher sa réalisation, comme c'est le cas dans certaines parties du Goujérat, [les nationalistes] parviendront à leurs fins si le gouvernement ne réagit pas ³²». Plus pessimiste sur l'issue de la situation que le responsable même du recensement pour la province de Bombay, le gouverneur conclut qu'il serait souhaitable de reporter l'opération d'une année. Mais le gouvernement central est hostile à cette proposition : non seulement le coût financier serait inacceptable au moment où des mesures d'économie pèsent déjà lourdement sur le budget du recensement mais en outre, politiquement, «ce serait une capitulation totalement injustifiée devant le parti du Congrès, fondée sur le fait d'appréhender de mauvais résultats dans une province particulière ³³».

³¹ Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, Note publiée par Sri Purushottam Das Tandon, President of the United Provinces Congress Committee, Kanpur, 26/11/1930.

³² Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, *Papers Regarding the Possibility of a Movement to Boycott the Census*.

³³ *Ibid.*

Dans leur volonté de vaincre la résistance du Congrès, les administrateurs britanniques ne manquèrent pas de mettre en avant l'intérêt supérieur que pouvait présenter le recensement pour l'avenir de l'Inde, du point de vue statistique et économique : «le recensement est limité à la compilation de données sociologiques et n'est rien d'autre, de ce fait, qu'une forme de décompte de la richesse nationale, affirme une note gouvernementale. Empêcher sa réalisation en 1931 serait rompre avec le principe de continuité, en interdisant aux générations présentes et futures [...] de comparer la situation d'aujourd'hui avec celle qui prévalait lors des recensements antérieurs. La collecte de données censitaires à intervalles réguliers est une nécessité d'ordre statistique. Sans statistiques censitaires, il est impossible tant pour le gouvernement que pour toutes les institutions locales autonomes de traiter les problèmes sanitaires, d'approvisionnement en eau, de transport, d'hygiène, [...] et de prévoir les besoins d'ordre médical et éducatif ³⁴».

Mais le gouvernement était encore embarrassé par le problème récurrent d'une franchise censitaire qui définissait un accès différentiel des différentes communautés socio-religieuses aux institutions électives mises en place progressivement depuis les années 1910. De ce seul point de vue, les données sur la population étaient indispensables au fonctionnement de la «démocratie coloniale». Mais mettre en avant cet argument, c'était aussi révéler aux yeux de l'opinion nationaliste l'iniquité de la situation coloniale elle-même. Aussi le gouvernement oscillait-il entre deux alternatives. D'un côté, il soulignait la coopération nécessaire de la population au recensement afin qu'aucun groupe ne soit lésé dans la mise en place de la franchise censitaire : «L'échec du recensement aurait inévitablement pour conséquence une représentation inadéquate et disproportionnée des différentes communautés», remarquait ainsi la note précédemment citée. De l'autre, la sagesse recommandait d'oublier cette question du cens pour s'en tenir à des arguments sinon plus objectifs, au moins plus techniques : «Il est plus sage, constate un fonctionnaire du gouvernement central, de concentrer l'argumentation sur la valeur sociologique et statistique du recensement plutôt que de soulever le problème de la franchise ³⁵». De plus, la mobilisation nationaliste variant

³⁴ Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, *Note on the Issue which Has Arisen with the Taking of the Census of 1931*.

³⁵ Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, *Papers Regarding the Possibility of a Movement to Boycott the Census*.

d'une région et même d'une ville à l'autre, il était difficile au gouvernement d'arrêter une décision unilatérale : aussi était-il préférable d'évaluer localement les difficultés pour y répondre au coup par coup, comme Hutton le recommanda.

Au début du mois de janvier 1931, les nationalistes du Congrès qui gèrent la municipalité d'Ahmedabad informent le gouvernement de Bombay que l'agitation politique dont ils sont solidaires leur interdit de coopérer avec les autorités britanniques au recensement de la ville, et ils déclarent : « Depuis que les dirigeants du Congrès ont lancé le mot d'ordre de boycottage du recensement qui a été suivi massivement par la population, on sait que les numéros inscrits sur les maisons ont été effacés ou maquillés. Pour que cette opération réussisse, il faut une large participation de la population, mais l'impossibilité dans laquelle nous sommes de contraindre celle-ci à coopérer oblige le Conseil municipal, qui est supposé représenter *l'opinion publique* [je souligne], à ne pas être l'instrument d'un conflit avec l'intérêt général en assumant cette fonction. [...] Si jamais le recensement est un devoir impérial, c'est celui du gouvernement et le conseil municipal n'est pas tenu légalement de le partager ³⁶ ». Plusieurs autres municipalités du Goujerat et de la province de Bombay se joignirent au mouvement. Devant cette résistance, le gouvernement dut recruter plusieurs milliers d'agents recenseurs spécialement payés pour cette tâche dont le coût, de son point de vue, incombait aux municipalités concernées, entraînant ainsi un nouveau sujet de discorde avec les nationalistes indiens.

Malgré la mobilisation du Congrès pour entraver les opérations censitaires, le recensement se déroula comme prévu partout en Inde. Au demeurant, Hutton était optimiste, affirmant que le *census satyagraha* n'entachait pas les seules données qui importaient, celles du dénombrement précensitaire. Cependant, lors d'une séance à l'Assemblée législative, en mars 1931, les leaders nationalistes interpellèrent le gouvernement par une série de questions portant à la fois sur l'ampleur du mouvement anticensitaire et sur l'exactitude des données collectées. Mais si la mobilisation nationaliste avait été un succès dans l'ouest de l'Inde et en milieu urbain, en particulier dans les villes de Bombay, de Nagpur et surtout d'Ahmedabad, où le taux d'omission était de l'ordre de 30 à 40 pour cent, il ne semble pas que les autres provinces aient rencontré de réelles

³⁶ *Ibid.*

difficultés pour mener à bien le recensement. Au total, conclut le gouvernement dans sa réponse, les données censitaires permettent d'affirmer que l'agitation n'a pas été «assez étendue sur le territoire pour affecter les conclusions générales³⁷» du recensement : lors de la publication officielle des résultats, Hutton estimait que le taux d'omission spécifique dû au *census satyagraha* était de l'ordre de 0,1 pour cent seulement pour l'ensemble de l'Inde britannique³⁸.

Cette satisfaction, justifiée du point de vue statistique — et que partagent presque spontanément, aujourd'hui encore, nombre de démographes lorsqu'ils sont engagés dans ce type d'opération —, ne saurait cependant satisfaire l'historien³⁹. Au total, il est vrai que la population «s'est soumise au recensement» et souvent avec «une indifférence amusée», comme le notait le responsable des opérations dans la Présidence de Madras en 1891. Mais il serait trompeur de généraliser à l'ensemble de l'Inde l'expérience d'une seule province, aussi vaste que fût celle de Madras. Certes, la mise en place des pratiques d'objectivation des faits de population dans l'Inde coloniale n'a pas suscité de soulèvements massifs et généralisés qui fussent capables d'inquiéter durablement les autorités publiques — si tant est qu'une telle résistance existât ailleurs que dans l'imaginaire colonial ou anti-colonial. Néanmoins, l'histoire de ces pratiques révèle des mouvements d'hostilité et

³⁷ Home (Public) Department, 1931, F/45/5/31, Question no 14, List 57-A, Dated 16/3/1931 in the Legislative Assembly.

³⁸ *Census of India, 1931*, vol. 1, India, Part 1, Report, Introduction, p. X.

³⁹ La différence de point de vue entre le démographe — plus précisément, ici, le démographe engagé dans une opération censitaire lourde — et l'historien peut s'expliquer, à un premier niveau général, par les conditions sociales différentes d'exercice de leur métier. En effet, l'activité du premier est continuellement soumise à des impératifs d'ordre pratique auxquels il faut répondre souvent dans l'urgence; en outre, s'insérant dans le fonctionnement d'un champ bureaucratique, la conduite d'un recensement demande que soient réalisés des préalables d'ordre social et politique : dans ces conditions, l'argument technique fonctionne véritablement comme une idéologie professionnelle spontanée par laquelle s'exprime une dénégation des conditions sociales et politiques de production des «données» démographiques. Inversement, se développant en principe dans un univers académique, l'activité de l'historien apparaît orientée par les seules finalités de la connaissance, sans enjeu d'ordre pratique par rapport à l'objet étudié, dont le sépare radicalement la distance temporelle; au mieux, on peut, comme on dit, «tirer des leçons du passé» pour le présent (ce qui ne signifie pas pour autant que les prises de position de l'historien soient indépendantes de toutes déterminations sociales et politiques).

de résistance plus ou moins sporadiques, parfois violents et qui se prolongent quelquefois. Ces mouvements restèrent cependant localisés, du double point de vue géographique et social, et les autorités coloniales, une fois alertées, les maîtrisèrent relativement aisément. Les sensibilités populaires dont témoignent ces mouvements et les thématiques qu'ils mettent en place — crainte de la fiscalité et de la conscription, défense des droits coutumiers, attaque privilégiée des bâtiments publics, hostilité à l'intrusion dans le domaine familial, etc. — participent pour une part de ce que l'on peut appeler, après d'autres historiens, une «sociabilité de la rumeur» et révèlent des réactions de défiance, largement partagées dans d'autres univers culturels⁴⁰, contre l'emprise grandissante de l'État sur la vie quotidienne des populations. En disant cela, on ne cherche pas à réduire l'histoire de l'Inde britannique à la construction d'un État de type moderne socialement et culturellement indifférencié, indépendamment des luttes politiques engendrées par les rapports de domination coloniale, point de vue contre lequel s'inscrivent fortement certains courants de l'historiographie indienne (Pandey, 1989) : le *census satyagraha* de 1931 suffirait à rappeler que ce ne fut pas tout à fait le cas. On ne sous-estime pas non plus le fait que les recensements, à la différence des enquêtes d'ordre purement fiscal, ont généré des types de réactions spécifiques, par exemple des stratégies d'évitement ou de détournement des interrogations censitaires (Guilmoto, 1992), et aussi des luttes de classement portant sur les dénominations de castes ou, après l'indépendance, sur la définition des groupes sociaux bénéficiant d'une politique de discrimination compensatoire (Lardinois, 1985), et que l'on a exclus ici de l'analyse. Mais c'est encore, malgré tout, la genèse de l'État moderne qui éclaire ces dernières réactions dont le développement, jusqu'à nos jours, montre qu'elles s'inscrivent dans une histoire plus longue que celle que circonscrit la seule durée coloniale. Pour que se développe la «pensée démographique» dont participent ces modes de classement et d'identification des populations et des individus, encore fallait-il que la pratique du recensement soit imposée comme une pratique d'État que l'Inde indépendante a reprise aisément à son compte.

⁴⁰ En 1841, le recensement suscitait des émeutes dans la France post-révolutionnaire (Le Bras, 1986); plus récemment en Allemagne, dans les années 1970, la population estimait encore que certaines questions censitaires avaient un aspect inquisitorial.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APPADURAI, Arjun, 1993. «Number in the Colonial Imagination», dans Carol A. BRECKENRIDGE et Peter van der VEER, éd. *Orientalism and the Post-Colonial Predicament. Perspectives on South Asia*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press : 314-339.
- ARNOLD, David, 1982. «Rebellious Hillmen: The Gudem-Rampa Risings, 1839-1924», dans Ranajit GUHA, éd. *Subaltern Studies I. Writings on South Asian History and Society*. Delhi, Oxford University Press : 88-142.
- BHADANI, B.L., 1979. «Population of Marwar in the Middle of the Seventeenth Century», *The Indian Economic and Social History Review*, 16, 4 : 415-427.
- CHATTOPADHYAYA, Haraprasad, 1980. «The Madras Rayats under the Rayatwari Settlement. Their Treatment at the Hands of the Revenue Collectors in the Pre-Mutiny Days. Possibilities of Peasants as a Revolutionary Force», *The Calcutta Historical Journal*, 4, 2 : 43-62.
- COHN, Bernard S., 1990. *An Anthropologist among the Historians and Other Essays*. Delhi, Oxford University Press : 224-254, «The Census, Social Structure and Objectification in South Asia».
- DELIÈGE, Robert, 1985. *The Bhils of Western India. Some Empirical and Theoretical Issues in Anthropology in India*. New Delhi, National Publishing House, 192 p.
- FOURCADE, Marie, 1994. «Les dénommées "tribus criminelles" de l'Inde britannique. Violence coloniale, violence traditionnelle», dans *Purushartha*, 16, *Violences et non-violences en Inde*. Paris, Éd. de l'EHESS : 187-211.
- GUHA, Ranajit, 1983. *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*. Delhi, Oxford University Press.
- GUILMOTO, Christophe, 1992. «Chiffrage et déchiffrage : les institutions démographiques dans l'Inde du sud coloniale», *Annales ESC*, juillet-octobre, 4-5 : 815-840.
- HATTI, Neelambar, et James HEIMANN, 1993. «The State and Local Revenue Administration in South India History. Yelandur Kaditas and the Role of the Village Accountants and Village Headmen», *Lund Papers in Economic History*, 25, 32 p.
- HEITLER, Richard, 1972. «The Varanasi House Tax Hartal of 1810-11», *The Indian Economic and Social History Review*, 9, 3 : 239-257.
- HECHT, Jacqueline, 1977. «L'idée de dénombrement jusqu'à la révolution», dans *Pour une histoire de la statistique*. Paris, INSEE, t. 1 : 21-81.
- JHIRAD, J. F. M., 1968. «The Khandesh Survey Riots of 1852. Government Policy and Rural Society in Western India», *The Journal of the Royal Asiatic Society*, 3-4 : 150-165.

- LARDINOIS, Roland, 1985. «Les luttes de classements en Inde», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 59 : 78-83.
- LE BRAS, Hervé, 1986. «La statistique générale de la France», dans Pierre NORA, dir. *Les lieux de mémoire*, II, *La Nation*. Paris, Gallimard, vol. 2 : 317-353.
- PANDEY, Gyanendra, 1989. «The Colonial Construction of "Communalism": British Writings on Banaras in the Nineteenth Century», dans Ranajit GUHA, éd. *Subaltern Studies. VI. Writings on South Asian History and Society*. Delhi, Oxford University Press : 132-168.
- PHILLIMORE, R. H., 1945 et 1950. *Historical Records of the Survey of India*. Dehra Dun, Survey of India, vol. 1, 1945, et vol. 2, 1950.
- POUCHEPADASS, Jacques, 1989. *Paysans de la plaine du Gange. Le district de Champaran 1860-1950*. Paris, École Française d'Extrême-Orient, 658 p.
- RAY, Rajpat K., 1978. «Mewar. The Breakdown of the Princely Order», dans Robin JEFFEREY, éd. *People, Princes and Paramount. Society and Politics in the Indian Princely States*. Delhi, Oxford University Press : 205-239.
- RENOU, Louis, 1978. *L'Inde fondamentale*. Paris, Hermann : 164-174, «Le jeûne du créancier dans l'Inde ancienne».
- SARKAR, Sumit, 1983. *Modern India 1885-1947*. Delhi, Macmillan Publishers.
- VICZIANY, Marika, 1986. «Imperialism, Botany and Statistics in early Nineteenth Century India: The Surveys of Francis Buchanan (1762-1829)», *Modern Asian Studies*, 20, 4 : 625-660.
- VIDAL, Denis, 1995. *Violences et vérités. Un royaume du Rajasthan face au pouvoir colonial*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 289 p.
- YANG, Anand, éd., 1985. *Crime and Criminality in British India*. Tuscon, University of Arizona Press, 192 p.

RÉSUMÉ — ABSTRACT — RESUMEN

LARDINOIS Roland — RUMEURS, RÉSTANCES, RÉBELLIONS : LA MISE EN PLACE DES RECENSEMENTS DANS L'INDE COLONIALE (XVIII-XXE SIÈCLES)

L'auteur étudie les réactions de la population de l'Inde coloniale aux pratiques de dénombrement développées par les Britanniques à des fins fiscales et censitaires. Trois types de réactions ponctuent cette histoire : des rumeurs, des résistances spontanées (au sein des tribus santhal) ou organisées politiquement par le mouvement nationaliste dans les années 1920 et 1930, et enfin des révoltes violentes, en particulier parmi la population tribale des Bhil, dans l'ouest du pays. Ces réactions, qui souvent s'entremêlent, sont à mettre en relation avec la construction d'un État colonial de type moderne.

LARDINOIS Roland — RUMBLINGS, RESISTANCE AND REBELLION: THE IMPLEMENTATION OF CENSUSES IN COLONIAL INDIA (18TH-20TH CENTURY)

The author examines how the population of colonial India reacted to enumeration practices developed by the British for fiscal and demographic purposes. Three types of reactions predominated during this period: rumblings, resistance—either spontaneous (primarily among the Santhal tribes) or politically organized, sparked by the nationalist movement of the 1920s and 1930s—and violent revolts, especially among the tribal Bhil in western India. It is interesting to relate such reactions, which often intermingled, to the building of a modern colonial state.

LARDINOIS Roland — RUMORES, RESISTENCIAS, REBELIONES: LA CREACIÓN DE LOS CENSOS EN LA INDIA COLONIAL (SIGLOS XVIII A XX)

El autor estudia aquí las reacciones de la población de la India colonial respecto a las prácticas de empadronamiento desarrolladas por los Británicos con fines fiscales y censales. Las principales reacciones que aparecen en esta historia son: rumores, resistencias espontáneas (de las tribus santhal) o políticamente organizadas por el movimiento nacionalista en los años 1920 y 1930, y finalmente violentas rebeliones, sobre todo entre la población tribal de los Bhil, en el oeste del país. Estas reacciones, que se entremezclan a menudo, se relacionarán con la construcción de un Estado colonial de tipo moderno.